LE MONDE DES Artisans
ÉDITION Vienne

RETROUVEZ DANS CE NUMÉRO TOUTE L'INFORMATION DE VOTRE CMA

CAPEB l'Artisanat du Bâtiment

Chambres de Métiers et de l'Artisanat

cnams FABRICATION & SERVICES

PRÉSENTENT

SEMAINE NATIONALE DE L'ARTISANAT
14 AU 21 MARS 2014

Tous les événements sur :
www.semaine-nationale-artisanat.fr

Bimestriel n°99 • mars • avril 2014 • 1 €

« PASSIONNÉMENT ARTISANS » : ASSISTEZ AU TOURNAGE ! P. 5

LANCEMENT DU TROPHÉE DES FEMMES DE L'ARTISANAT P. 5

RÉPERTOIRE P.40

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Vienne

À PARTIR DE
599€ TTC/MOIS*
LLD 48 mois - 80 000 km
Avec entretien, assistance
et perte financière jusqu'au 30/06/14

181 CH BVA | **4,7 L/100 KM** | **124 G DE CO_2/KM** | **TVS : 682€**

Finition Momentum Business :
- Sensus Navigation
- Système audio High Performance avec Sensus Connect
- Radars de stationnement avant et arrière
- Assise et dossier des sièges en Cuir

* Offre de Location Longue Durée sans option d'achat portant sur un véhicule VOLVO XC60 D4 GEARTRONIC 8 MOMENTUM BUSINESS avec option peinture métallisée. Offre édictée sur la base du tarif au 01/01/2014. Le contrat de location longue durée sera impérativement souscrit pour une durée de 48 mois et un kilométrage de 80 000 km incluant nécessairement les prestations entretien - assistance, gestion des pertes totales. Carte grise non incluse. Bonus ou Malus éventuels non inclus. Offre valable pour toute commande adressée valablement par écrit à Volvo Car Fleet Services avant le 30/06/2014, sauf modifications du tarif constructeur, des taux financiers directeurs ou de la réglementation en vigueur et notamment de la réglementation fiscale (variation du taux de TVA, etc...). Offre de location longue durée sans option d'achat et de services associés réservée aux professionnels, régie par les conditions générales de location longue durée et des services optionnels disponibles auprès de TEMSYS et sous réserve d'acceptation du dossier par TEMSYS, société anonyme au capital de 66 000 000 EUR, siège social : 15, allée de l'Europe - 92110 Clichy, RCS NANTERRE 351 867 692. Société de courtage d'assurances - Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances N° ORIAS 07 026 677. Consommation Euromix VOLVO XC60 D4 GEARTRONIC 8 MOMENTUM BUSINESS : 4,7l/100km - CO_2 rejeté : 124g/km

Cachet Giraud AUTOMOBILES

1, RUE FRANÇOIS COLI - ZA DU VIGNAUD - 86 BIARD
05 49 37 29 15 - volvo@cachetgiraud.fr

BÉNÉFICIEZ D'OFFRES PRO-LIFIQUES NISSAN UTILITAIRES.

NISSAN
Innovation that excites

NISSAN NV200
4 PORTES dCi 90 ch Visia
• Jusqu'à 740 kg de charge utile
À PARTIR DE
149 € HT/MOIS(1)
En Crédit-Bail Maintenance
avec un 1er loyer majoré de 3 385,16 € HT(1)

NISSAN PRIMASTAR
L1H1 2T7 dCi 90 ch Visia
• Jusqu'à 1 282 kg de charge utile
À PARTIR DE
209 € HT/MOIS(2)
En Crédit-Bail Maintenance
avec un 1er loyer majoré de 4 467,36 € HT(2)

NISSAN NV400
L1H1 2t8 2.3 dCi 100 ch Visia
• Jusqu'à 1 620 kg de charge utile
À PARTIR DE
219 € HT/MOIS(3)
En Crédit-Bail Maintenance
avec un 1er loyer majoré de 4 755,13 € HT(3)

GARANTIE ET ENTRETIEN 5 ANS
100 000 KM INCLUS(4)

ESPACE Des Nations
www.espacedesnations.fr

MIGNE-AUXANCES 05 49 57 10 07
CHATELLERAULT 05 49 20 42 06

Pour plus d'informations, rendez-vous sur **nissan-offres.fr**

Innover autrement. (1) Exemple crédit-bail maintenance 60 mois, pour NV200 Fg 4 portes 1,5 DCI 90ch Visia neuf, à 11 160 € HT soit une remise de 4 340 € HT sur tarif du 01/01/2014 de 15 500 € HT, avec premier loyer de 3 385,16 € HT, 59 loyers de 148,86 € HT*. En fin de contrat, option d'achat finale de 3 135,96 € HT**. Coût total en cas d'acquisition 15 303,86 € HT. **Modèle présenté :** NV200 Fg 4 portes 1,5 dCi 90 ch Acenta avec peinture métallisée neuf à **160,10 € HT** par mois avec un premier loyer de **3 324,24 € HT**. (2) Exemple crédit bail maintenance 60 mois, pour Primastar Fourgon L1H1 2t7 2.0 DCI 90 ch Visia neuf, à 14 759,10 € HT soit une remise de 6 630,90 € HT, sur tarif du 01/01/2014 de 21 390 € HT, avec premier loyer de 4 467,36 € HT, 59 loyers de 208,85 € HT*. En fin de contrat, option d'achat finale de 2 966,58 € HT**. Coût total en cas d'acquisition 19 756,09 € HT. **Modèle présenté :** Primastar Fg L1H1 2t7 2,0 dCi 90 ch Visia avec peinture métallisée neuf à **212,17 € HT** par mois avec un premier loyer de **4 556,37 € HT**. (3) Exemple crédit bail maintenance 60 mois, pour NV400 Fourgon L1H1 2t8 2,3 DCI 100 ch Visia neuf, à 15 725,10 € HT soit une remise de 7 064,90 € HT, par rapport au tarif du 01/01/2014 de 22 790 € HT, avec premier loyer de 4 755,13 € HT, 59 loyers de 218,97 € HT*. En fin de contrat, option d'achat finale de 3 066,39 € HT**. Coût total en cas d'acquisition 20 740,75 € HT. **Modèle présenté :** NV400 Fg L1H1 3t3 2.3 dCi 100 ch Acenta avec peinture métallisée et pack Confort neuf à **250,01 € HT** par mois avec un premier loyer de **5 581,06 € HT**. *Incluant la garantie de votre véhicule (prolongation de 2 ans de la garantie constructeur ainsi que l'entretien hors pneumatique) pour 60 mois limitée à 100 000 km. ** Ou reprise de votre véhicule par votre concessionnaire pour ce montant diminué des éventuels frais de remise en état standard et des kilomètres supplémentaires aux conditions générales Argus. (4) Assistance au véhicule et aux personnes incluse. Sous réserve d'acceptation du dossier par Diac. S.A. société financière et intermédiaire en assurances. RCS Bobigny 702 002 221. N° ORIAS : 07 004 966 www.orias.fr. Assistance souscrite par Diac auprès d'AXA Assistance France Assurances. Société d'Assistance régie par le Code des Assurances. S.A. au capital de 7 275 660 €. R.C.S. Nanterre 451 392 724. 6, rue André Gide 92321 Châtillon Cedex dont les opérations sont soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel - 61, rue Taitbout 75009 Paris. Offres non cumulables **réservées aux artisans, commerçants, sociétés** (hors loueurs, administrations, clients sous protocoles nationaux ou régionaux), valables du 01/01/2014 au 31/03/2014 dans les points de vente NISSAN participants, intermédiaires non exclusifs. NISSAN WEST EUROPE SAS au capital de 5 610 475 € - RCS Versailles N° B 699 809 174 - Parc d'Affaires du Val Saint-Quentin - 2, rue René Caudron - 78961 Voisins-le-Bretonneux.

PANORAMA

La Semaine nationale de l'artisanat aura lieu du 14 au 21 mars 2014. La CMA de la Vienne a prévu des animations pendant toute la semaine. P 4

ÉVÉNEMENT

4 **SEMAINE NATIONALE DE L'ARTISANAT** demandez le programme !

5 **TROPHÉE DES FEMMES** de l'artisanat

ACTUALITÉS

6 **RENCONTRE AVEC** les parlementaires de la Vienne

7 **L'AGENDA** du président

8 **CERTIMÉTIERSARTISANAT** immatriculez les véhicules pour vos clients

9 **L'ACTUALITÉ SOCIALE**

10 **GUIDE** « Artisans, bien préparer votre retraite »

12 **CAMPUS DES MÉTIERS** Adeline dit « yes » depuis Londres !

13 **LES CARROSSIERS PEINTRES** ont relevé le défi !

STRATÉGIES

Que ce soit pour assurer la transmission du savoir-faire, former de futurs salariés qu'on peine à recruter, ou encore apporter du sang neuf à l'entreprise... Les raisons de recruter un apprenti sont nombreuses. Alors, lancez-vous ! P 17

STYLE DE VIE

14 **CES ARTISANS** solidaires

ÉCLAIRAGE

17 **STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT** misez sur l'apprentissage

20 **LES JEUNES ET L'ENTREPRISE** la génération Y, un atout pour l'artisanat

22 **RECRUTER** le bon apprenti

CAS D'ENTREPRISE

24 **RIGAUD & FILLES** la boucherie du futur

RÉUSSITE

26 **LA STRATÉGIE « MABI »** l'innovation, ADN de l'entreprise

DOSSIER

FAIRE RIMER ACCESSIBILITÉ AVEC OPPORTUNITÉS

La prise en compte de la loi qui prévoit « l'accès à tout pour tous », est source d'opportunités indéniables pour les entreprises artisanales qui reçoivent du public, ainsi que pour les artisans du bâtiment.
P. 29

PRATIQUE

« Nous avions besoin de rafraîchir quelques notions, de peaufiner des procédures et lever des zones d'ombre. » P 36

JURI-PRATIQUE

34 **LOI DE FINANCES** apprentissage : le crédit d'impôt moins avantageux

35 **CHARGES SOCIALES** cotisations en hausse pour les artisans

PRATIQUE VIENNE

36 **ILS SE FORMENT** Excel, créer son site, apprendre à tenir sa comptabilité

37 **SPEED DATING D'AFFAIRES CARTE ARTISAN 2014** des avantages offerts

MÉTÉO

38 **BRÈVES** et tableau de bord

RÉPERTOIRE VIENNE

40 **IMMATRICULATIONS, RADIATIONS**

REGARDS

PRESTIGE

42 **BV SPORT** fabrication et vente de chaussettes de contention : booster de champions

INITIATIVES

44 **CONCOURS CRÉATRICES D'AVENIR** trois lauréates portées par les CMA

OPINION

46 **OLIVIER TORRES** président fondateur d'Amarok, l'Observatoire de la santé des dirigeants de PME commerçants et artisans

ÉDITO

Joël Godu
Président de la CMA de la Vienne

« Chers collègues, »

Dans mon précédent éditorial, je vous faisais part des principales revendications et je vous disais que l'artisanat « donnait de la voix » pour se faire entendre auprès des pouvoirs publics. Mais au-delà des graves problèmes auxquels nous sommes confrontés, il est également très important de communiquer sur un mode positif ! Avec le printemps, de nombreux événements vont fleurir dans le paysage pendant la Semaine nationale de l'artisanat. Vous découvrirez notre programme dans ce numéro.
La formation sera à l'honneur avec les traditionnelles Journées portes ouvertes de notre Campus des Métiers, qui auront lieu les 14 & 15 mars, avec leurs lots d'animations et de démonstrations de savoir-faire de nos formateurs et de leurs apprentis.
Nous innoverons cette année avec l'opération « Passionnément Artisans ! ». Il s'agira d'un véritable plateau TV au cours duquel nous procéderons à l'enregistrement de deux émissions diffusées par internet, avec de nombreux témoignages d'artisans et d'experts.
Au menu : l'innovation dans l'artisanat, mais aussi internet. Enfin, pour toutes celles d'entre vous qui entreprennent, je vous encourage à participer au prochain « Trophée des femmes de l'artisanat », dont le succès ne se dément pas ! Une façon de promouvoir votre entreprise et, je vous le souhaite, de remporter un des trois prix offerts par nos partenaires. Quand je vous dis que les artisans positivent, je vous en apporte également la preuve !

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 16 et 33 à 48 pour les abonnés de la Vienne.

Le Monde des artisans n°99 – Mars-avril 2014 – Édition de la Vienne – Président du comité de rédaction des pages locales : Joël Godu – Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Vienne Éditeur délégué : Stéphane Schmitt – Rédaction : ATC, port. : 06 82 90 82 24, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com – Ont collaboré à ce numéro : Barbara Colas, Sophie de Courtivron, Marjolaine Desmartin, Christelle Fénéon, Guillaume Geneste, Mélanie Kochert, Delphine Payan-Sompayrac, François Sabarly – Secrétariat de rédaction : M. Anthony, J. Clessienne, J. Neisse – Pages locales : président du comité de rédaction : Joël Godu – Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Vienne – Publicité : ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris – Chef de publicité : Philippe Saint Etienne, Tél. 01 40 05 23 18, e-mail : p.saint-etienne@groupe-atc.com – Publicité nationale : Directeur commercial Mathieu Tournier, Tél. 01 40 05 23 10, fax 01 40 05 23 24, e-mail : m.tournier@groupe-atc.com – Publicités départementales sud-ouest : Thierry (Tél. 06 22 69 30 22) et Cédric Jonquières (Tél. 06 10 34 81 33), fax 05 61 59 40 07, e-mail : thierry.jonquieres@wanadoo.fr – Publicités départementales nord et est : François Bederstorfer, Tél. 03 87 69 18 12, fax 03 87 69 18 14, e-mail : f.bederstorfer@groupe-atc.com – Photographies : Laurent Theeten, responsable image – Promotion diffusion : Shirley Elter, Tél. : 03 87 69 18 18. Tarif d'abonnement 1 an. France : 6 euros. Tarif au numéro : 1 euro. à l'étranger : nous consulter – Conception éditoriale et graphique : TEMA*presse*, Tél. 03 87 69 18 01 – Fabrication : Pixel image, I. Marlin, J.-M. Tappert, Tél. 03 87 69 18 18 – Éditeur : ATC, 23 rue Dupont des Loges, 57000 METZ, Tél. 03 87 69 18 18, fax 03 87 69 18 14 – Directeur de la publication : François Grandidier N° commission paritaire : 0316 T 86957 – ISSN : 1271-3074 – Dépôt légal : mars 2014 – Impression : Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes – 88000 Épinal.

PEFC 10-31-1260

Événement Vienne

La Semaine nationale de l'artisanat aura lieu du 14 au 21 mars 2014.
La CMA de la Vienne a prévu des animations pendant toute la semaine.

SEMAINE NATIONALE DE L'ARTISANAT

Demandez le programme !

■ Portes ouvertes le 14 mars

■ Partez à la découverte de l'apprentissage au Campus des métiers et de l'artisanat de la Vienne !

Le Campus de la CMA de la Vienne (**CFA**) ouvre ses portes le **vendredi 14 mars 2014** de 14h à 17h et le **Samedi 15 mars 2014** de 9h à 12h et de 14h à 17h. Partez à la découverte des 20 métiers et des 45 diplômes dispensés dans des cursus en alternance gratuits et rémunérés allant du CAP au **BAC+2**. Ces deux journées sont une occasion unique de découvrir les locaux et les ateliers du Campus.
Sur place des animations permanentes et des démonstrations de savoir-faire vous seront proposées, vous pourrez également rencontrer les apprentis et les formateurs.

■ Nos atouts :

- des parcours de formation adaptés intégrant des diplômes allant du CAP au **BAC**+2,
- une insertion professionnelle réussie,
- une formation gratuite et rémunérée,
- des taux de réussite aux examens exemplaires en 2013 :
83,2 % de réussite pour les niveaux V,
79 % pour les niveaux IV,
92 % pour les niveaux III,
- des équipements en adéquation avec les exigences actuelles,
- un accès en Dima (Dispositif d'initiation aux métiers de l'alternance) dès 15 ans.

Venez découvrir ou redécouvrir les laboratoires et les ateliers du Campus des Métiers ouverts et animés pour l'occasion !

CAMPUS CMA 86
1 rue de Chantejeau, 86280 St Benoit
Accueil : 05 49 62 24 90
infogen@cfametiers86.fr
Renseignements : www.cfametiers86.fr

■ Lundi 17 mars :

■ Club des jeunes créateurs et remise du prix Stars & Métiers

Le Club des jeunes créateurs se réunira dès 18h30 pour une conférence sur le thème « **Je vends..., mais combien je gagne ?** », la rentabilité par produit ou par prestation.

Le Club est une occasion unique de rencontrer, d'échanger et de faire des affaires avec d'autres collègues.

Nous continuerons la soirée avec la remise du prix Stars & Métiers, en partenariat avec la Banque Populaire.

RÉSERVATION ET INSCRIPTION GRATUITE :
au 05 49 88 13 01

■ Mercredi 19 mars :

■ Les Excellences de l'apprentissage

Le Campus des Métiers et le CFA BTP mettent à l'honneur les apprentis méritants parmi les quelque 1 500 jeunes formés en alternance dans ces deux établissements. Les Excellences de l'apprentissage se veulent à la fois officielles et festives afin de laisser aux jeunes et à leurs proches un souvenir marquant. Elles se dérouleront au complexe des Châtaigniers à Fontaine le Comte. Un accompagnement musical est prévu par un groupe de jazz. Tous ceux qui seront mis à l'honneur, ont des parcours significatifs, progresser, s'améliorer, monter en compétences, et participent à diverses actions : Green Team, Association sportive ANDSA, Mobilité européenne.
Mais que serait la formation en alternance sans le soutien des maîtres d'apprentissage ? C'est donc pour souligner leur travail et leur investissement qu'ils ont été conviés et seront mis à l'honneur ce soir-là.

RÉSERVATION ET INSCRIPTION GRATUITE :
au 05 49 62 24 90

■ Jeudi 20 mars
vous rêvez d'assister au tournage d'une émission TV ?

■ La chambre de métiers et de l'artisanat de la Vienne reçoit dans ses locaux un plateau TV, le jeudi 20 mars 2014 à 18h45.

2 émissions seront enregistrées :
■ L'innovation au quotidien. Pourquoi ? Comment ?
■ Le web au service de votre entreprise
Des artisans, accompagnés par des experts, témoigneront sur les actions qu'ils ont pu mener dans leur entreprise sur l'une et l'autre des thématiques.
Les participants à ces émissions seront : pour la première émission, M. Serge Duval, entreprise Crystal à Marigny-Brizay qui fabrique des caramels à tartiner, à cuisiner et des confitures à base de thés. Il interviendra sur l'importance du packaging dans l'agroalimentaire et sur l'innovation produit en matière de goût et saveur.
Concernant la deuxième émission, M. Dominique Petavy - entreprise Vienne Haute Pression à Nieul L'Espoir- est spécialisé dans la réparation des nettoyeurs à haute pression. Il présentera son site internet qu'il a créé grâce à l'offre de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Vienne : les avantages, les objectifs… Des artisans de la Région témoigneront également sur leurs bonnes pratiques.

Ces émissions seront enregistrées en direct devant un public de 150 personnes et diffusées sur la web TV : **www.passionnement-artisans.com**. Ce site est d'ores et déjà accessible pour visionner les émissions tournées à Metz et Tours sur des thématiques différentes. Vous pourrez également rencontrer vos partenaires qui vous accompagnent et la soirée sera suivie d'un cocktail.

POUR ASSISTER À L'ÉMISSION :
inscrivez-vous gratuitement au 05 49 88 13 01 ou sur info@cm-86.fr

---

■ Lancement du trophée des femmes de l'artisanat

■ Suite aux succès des années précédentes, la CMA 86 souhaite à nouveau valoriser les femmes chefs d'entreprise

La création ou la reprise d'entreprise est de plus en plus perçue par les femmes comme un choix qui s'offre au cours de leur vie professionnelle et comme un moyen de conjuguer emploi, réalisation personnelle et autonomie. Soutenue par ses partenaires (Harmonie Mutuelle, CIC, MNRA, La Poste, EDF), la CMA 86 a mis en place le Trophée des Femmes pour promouvoir l'artisanat au féminin. L'objectif étant d'encourager et de faire progresser la création/reprise d'entreprise par les femmes.

Trois catégories :
- 1er prix : **1000 €**, une femme chef d'entreprise de **plus** de 5 ans d'activité ;
- 2e prix : **500 €**, une femme chef d'entreprise de **moins** de 5 ans d'activité ;
- 3e prix : **300 €**, une femme conjointe collaboratrice ou salariée.

La remise des prix aura lieu en juin 2014.

Si vous souhaitez participer :
Téléchargez le questionnaire sur **www.cm-86.fr**

Lauréates du Trophée des femmes 2013

Demandez un dossier de candidature auprès de la CMA
Le dossier complété est à renvoyer avant le 28 avril 2014.

CONTACT :
Nathanaëlle Touron au 05 49 88 86 05, n.touron@cm-86.fr

RENCONTRE AVEC...

Les parlementaires de la Vienne

Le 31 janvier dernier, le président Godu, accompagné des membres du Bureau de la CMA et des responsables d'organisations professionnelles, a reçu les parlementaires de la Vienne. M^mes^ Catherine Coutelle et Véronique Massonneau ont pris part à cette rencontre, destinée à échanger sur l'actualité socio-économique et, naturellement, sur les sujets parlementaires.

En effet, de nombreux projets de loi concernent directement l'artisanat. L'occasion, également, de montrer l'importance du travail effectué par les techniciens de la CMA, en particulier en cette période de crise économique, où bon nombre d'entreprises artisanales ont besoin d'assistance pour faire face aux difficultés financières. Au chapitre de la simplification administrative, la perspective d'une fusion des différents régimes d'entreprise individuelle (préconisée dans le rapport Grandguillaume) va dans le bon sens. Cela devrait notamment se traduire par une simplification de l'EIRL (Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée), dont les formalités trop complexes expliquent que peu d'artisans aient opté pour ce régime pourtant conçu pour eux.

S'agissant de l'auto-entrepreneur

M^mes^ Coutelle et Massonneau partagent le constat fait par la CMA, à savoir que ce régime est passé à côté des objectifs fixés. Avec quelque 900 000 auto-entrepreneurs, dont 410 000 seulement auraient déclaré une activité, il s'avérait impossible d'abroger purement et simplement ce régime, de l'aveu même des deux parlementaires. En revanche, un travail de réflexion a été mené pour corriger la distorsion de concurrence que ce régime a pu générer vis-à-vis des entreprises « classiques ». Tout d'abord, le projet de loi prévoit une limitation du régime de l'auto-entrepreneur dans le temps. Ensuite, les auto-entrepreneurs seront tenus de suivre un stage préparatoire à l'installation, dispensé par les CMA. Cet accompagnement dans le parcours de création, est un gage de pérennité. Le président Godu a également accueilli avec satisfaction l'annonce d'une réduction probable du plafond de chiffre d'affaires ouvrant droit à ce régime. Avec respectivement 19 000 € et 42 000 € pour les activités de prestations et de négoce, ces nouveaux seuils devraient favoriser le passage au régime normal, ce qui réduira la concurrence déloyale. En effet, tout le monde s'accorde sur le fait qu'il est anormal que certaines entreprises ne paient de charges sociales et fiscales que sur le chiffre d'affaires déclaré, tandis que d'autres sont dans des situations précaires en termes de trésorerie, étant obligées de payer les charges par avance. À la demande de la CMA, Mesdames Coutelle et Massonneau ont abordé d'autres aspects du projet de loi Pinel, et notamment les mesures qui devraient être prises pour limiter les hausses de loyers des baux commerciaux. Cela devrait permettre de maintenir les points de vente de proximité indépendants dans les centres-villes. Peu de communes ont, jusqu'à présent, fait valoir leur droit de préemption. Cette faculté pourra être déléguée à un aménageur, ce qui devrait faciliter la réalisation d'opérations d'aménagements urbains.

Dans les domaines de la formation et de l'emploi

Le président Godu a dénoncé les atermoiements que l'on a pu observer concernant la suppression (finalement partielle) de l'indemnité compensatrice versée aux entreprises formatrices d'apprentis. Elle a été finalement maintenue, mais seulement pour les entreprises de

10 salariés maximum. Or, cela est en contradiction avec l'objectif du gouvernement de porter à 500 000 le nombre de places d'apprentis. En revanche, pour fidéliser l'apprenti et favoriser son insertion professionnelle au sein de l'entreprise formatrice, le dirigeant aurait la possibilité de lui proposer un CDI. Il s'agit d'une première avancée, même si le président Godu estime qu'il serait souhaitable qu'en contrepartie des efforts consentis par l'entreprise, le jeune ait une obligation de rester dans l'entreprise pendant une durée minimale de deux ans.

La réforme de la taxe d'apprentissage devrait se traduire par l'application d'une taxe unique à 0,68 % collectée par des organismes collecteurs interconsulaires, créés pour l'occasion dans chaque région. Pour le réseau des CMA, qui forme pas moins de 30 % des apprentis et ne perçoit qu'à peine 3 % du montant de la collecte, l'enjeu est important, d'autant qu'il existe de fortes disparités de traitement entre les établissements de formation qui ne se justifient pas et qui pénalisent ceux dont les recettes sont les moindres.

Pour fidéliser l'apprenti et favoriser son insertion professionnelle au sein de l'entreprise formatrice, le dirigeant aurait la possibilité de lui proposer un CDI. Il s'agit d'une première avancée.

Enfin, le secteur de l'artisanat reste toujours sensible à la question de l'emploi. Malgré la crise économique, de nombreux métiers sont en tension et il devient très difficile de recruter de la main-d'œuvre qualifiée. Les chefs d'entreprise n'arrivent pas à obtenir satisfaction par les services de Pôle Emploi. Madame Coutelle estime qu'une grande part de ce problème réside dans la représentation encore faible des femmes dans de nombreux métiers qui génèrent une perte de compétitivité de notre économie. Le « dumping » social exercé par la main-d'œuvre étrangère avec le statut de travailleur détaché pose également de graves difficultés aux entreprises, que les parlementaires ont entendues. Ils s'apprêtent à préparer un texte d'orientation à ce sujet.

En conclusion, le président Godu a souhaité attirer l'attention des parlementaires sur les moyens des CMA. Acteurs pourtant essentiels du développement économique et de l'emploi, celles-ci se sont vues imposer par le gouvernement un « rabotage » des recettes fiscales (qui plus est, il s'agit de l'argent des artisans !), qui compromet sérieusement leurs équilibres budgétaires et la continuité de leur service public. Or, sans le réseau des CMA, il est certain que de nombreux artisans n'auraient pu mener à bien leur projet de création, reprise ou développement d'entreprise.

L'agenda du président

Décembre

2
- Signature de convention avec MAAF Assurances
- Assemblée générale du syndicat de la coiffure FNC86

4
- Assemblée générale de l'Assemblée Permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)
- Top des entreprises organisé par la Nouvelle République

5
- SOCAMA (Société de cautionnement mutuel)

6
- Comité régional d'aides aux entreprises (CRAE)
- Présentation des candidats aux concours « Un des Meilleurs Ouvriers de France » à la Préfecture

9
- Conseil économique social et environnemental régional (CESER)
- Assemblée générale de la CMA

10
- CESER

11
- Rencontre avec les créateurs du stage préparatoire à l'installation (SPI)

12
- CESER

16
- CESER

17
- Rencontre avec le personnel de la CMA
- Conseil d'administration du CEI
- Rencontre avec les Présidents des trois Chambres Consulaires

Janvier

3
- CRAE

7
- Intervention avec les créateurs du SPI
- Réunion de Bureau de la CMA
- Vœux du Président aux institutions

8
- SOCAMA

9
- Réunion de Bureau de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA)
- Lancement de la galette primeur à la Préfecture

10
- Cérémonie des vœux de M^me^ la Préfète de Région

15
- Réunion de Bureau du CESER

23
- Comité départemental d'Initiative Vienne
- Cérémonie des vœux de M^me^ Ségolène Royal, Présidente du Conseil Régional

24
- Vœux au personnel de la CMA

28
- Réunion de Bureau de la CRMA
- Signature de la Charte de lutte contre le travail illégal à la Préfecture

29
- Rencontre des élus avec le personnel de la CMA
- Réunion de Bureau de la CRMA

30
- Rencontre avec les créateurs du SPI
- Réception 4L Trophy, 4L rénovée par les carrossiers-peintres

31
- Rencontre avec les parlementaires de la Vienne

PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE

IMMATRICULEZ LES VÉHICULES POUR VOS CLIENTS

Vous pouvez effectuer les opérations d'immatriculation des véhicules que vous vendez, à la place de vos clients. Faites leur gagner du temps.

Vous devez demander votre habilitation et votre agrément au Système d'immatriculation des véhicules (SIV), exclusivement réservé aux professionnels de l'automobile, des deux roues et des véhicules industriels.

L'habilitation

C'est une autorisation d'accès au Système d'immatriculation des véhicules (SIV) accordée par le préfet uniquement aux professionnels de l'automobile (garagistes et concessionnaires) pour transmettre dans le SIV des opérations liées à l'immatriculation des véhicules.
Cette demande est validée par la préfecture, elle permet d'accéder aux SIV ou SIT (Système d'information télépaiement). Vous pourrez ensuite immatriculer des véhicules et encaisser les taxes afférentes pour le compte de vos clients.

Les démarches

Vous devez acquérir un certificat numérique (voir ci-dessous) avant d'effectuer votre demande d'habilitation et d'agrément pour joindre les données correspondantes, et déposer votre demande d'habilitation dans l'APD (Application de pré-demande) via le site **https://habilitation-siv.interieur.gouv.fr**, puis prendre contact avec votre préfecture pour connaître les pièces à fournir en complément de votre demande.

Le certificat numérique : Certimétiers

Qu'est-ce que c'est ?
C'est un certificat de signature électronique qui garantit la confidentialité et la sécurité de tous vos échanges sur internet. Il est conforme aux règles de sécurité les plus récentes. Il est personnel et vous est remis en main propre. Il contient votre nom, votre prénom, le Siren et la raison sociale de votre entreprise.

À quoi va-t-il vous servir ?
À faire des déclarations administratives via internet telles que :
- les déclarations fiscales (TéléTVA), sociales (Urssaf, Net-entreprises),
- les immatriculations de véhicule (SIV)
- les modifications au Répertoire des métiers,
- répondre aux marchés publics par voie dématérialisée (progressivement imposée),
- garantir l'intégralité de tous vos documents (vos courriels, vos devis, vos factures),
- remplacer vos identifiants et vos mots de passe.

CERTIMETIERSARTISANAT
Le certificat numérique des artisans
Pour assurer la sécurité de votre entreprise tout en profitant des avantages et des évolutions d'Internet
AGIR POUR REUSSIR

Comment l'utiliser ?
C'est extrêmement simple :
- il suffit d'insérer la clé dans la prise USB de l'ordinateur et de saisir votre code secret,
- vous êtes alors authentifié et vous pouvez signer électroniquement vos documents ou faire vos démarches administratives.

En résumé :

SIMPLE, votre clé et son code suffisent pour vous authentifier.
RAPIDE, vous pouvez faire toutes vos démarches via internet, plus besoin de vous déplacer.
SÉCURISÉ, il garantit la confidentialité et la sécurité de tous vos échanges sur internet.
ÉCONOMIQUE, un des moins chers du marché, **75 € pour 3 ans.** Il vous permet de réduire considérablement vos frais d'affranchissement.

CONTACT :
Lionel Pépin au 05 49 88 13 01
l.pepin@cm-86.fr

L'ACTUALITÉ SOCIALE

En 2016, la Déclaration sociale nominative, ou DSN, sera obligatoire pour toutes les entreprises et remplacera l'ensemble des déclarations sociales à destination des organismes de protection sociale.

Aujourd'hui la DSN est testée par une dizaine d'entreprises, aussi dans un souci de simplification et dans la perspective de la généralisation, des évolutions de travail sont applicables pour l'ensemble des employeurs. Voici les dernières nouveautés à prendre en compte depuis la fin de l'année 2013.

1 - DROITS AUX PRESTATIONS EN ESPÈCES DE PLUS DE 6 MOIS

(arrêt maladie sans interruption). La condition d'accès aux indemnités journalières au-delà du sixième mois a été simplifiée. Les 200h au cours des trois premiers mois sont supprimées, 800 h suffisent désormais à l'ouverture des DO6. Ceci est applicable à tous les assurés dont le 1er jour du 7ème mois d'arrêt de travail est égal ou supérieur au 30 décembre 2013 (Décret n°2013-1260 du 27 Décembre 2013). Votre salarié reçoit au 4e mois d'arrêt de travail un courrier lui demandant de se rapprocher de son employeur afin que ce dernier établisse l'attestation de salaire (droit plus de 6 mois) sur net-entreprises. Adressez- nous là, le plus rapidement possible afin de ne pas interrompre le paiement des indemnités journalières.

2- LE CONGÉ PATHOLOGIQUE

Depuis le 20/01/2014, dès la 1re prescription médicale cochée en rapport avec un état pathologique de grossesse, l'arrêt de travail sera indemnisé au titre maternité (14 jours maximum consécutifs ou non).

Par exemple : pour un congé maternité au 01/05/2014, avec une réception d'un arrêt de travail du 01/04/2014 au 25/04/2014 prescrit en rapport avec un état pathologique de grossesse, l'indemnisation sera :

- du 01/04/2014 au 14/04/2014 : risque maternité, nous transmettre une attestation de salaire Maternité
- du 15/04/2014 au 25/04/2014 : risque maladie avec application de la carence du 15/04/2014 au 17/04/2014, nous transmettre une attestation de salaire Maladie
- à compter du 26/04/2014 au 30/04/2014 : reprise effective du travail
- à compter du 01/05/2014 début du congé maternité : risque maternité. Nous transmettre une attestation de salaire Maternité.

Enfin, petite révision des changements intervenus l'été dernier :

1- LA REPRISE ANTICIPÉE DU TRAVAIL

Depuis le 1er juin 2013, seules les reprises anticipées du travail doivent être signalées à la CPAM dont dépend votre salarié(e), dans les 5 jours après avoir eu connaissance de celle-ci, et quel que soit le mode de transmission choisi (saisie en ligné, dépôt de fichier, formulaire papier) . Si votre salarié (e) reprend son travail à la date indiquée sur son arrêt de travail, vous n'avez aucune démarche à effectuer.

2- MATERNITÉ PATERNITÉ ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Depuis le 1er juillet 2013, si votre salarié(e) est en congé maternité, congé d'adoption, congé paternité, ou accueil du jeune enfant, les salaires nets à transmettre sont obtenus après abattement d'un taux forfaitaire de cotisations de 21% sur le salaire brut. Dès le début du congé maternité de votre salariée, vous devez établir une attestation de salaire, en indiquant les salaires nets des trois derniers mois.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
n'hésitez pas à contacter votre conseillère Employeurs Florence Grelier au 05 49 44 82 44 ou par mail à contact-employeur@cpam-poitiers.cnamts.fr

CAMPUS DES MÉTIERS

ADELINE DIT «YES» DEPUIS LONDRES !

Alors apprentie en Brevet Professionnel de coiffure, Adeline Franciere avait déjà eu l'opportunité de prendre part en 2009 à un stage de deux semaines à Wroclaw en Pologne, proposé par le Campus des Métiers CMA 86 dans le cadre du Programme européen Leonardo da Vinci. Cette expérience a visiblement marqué la jeune poitevine, qui a souhaité s'inscrire dans le dispositif Sesame du même programme européen, et effectue actuellement un séjour de 6 mois dans la capitale anglaise après avoir obtenu son Brevet de Maîtrise dans un salon « LB » à Neuville de Poitou.

En stage post-apprentissage, Adeline a saisi la chance de pouvoir travailler en tant que coiffeuse dans un salon, « Joseph Hair & Beauty », situé dans le prestigieux quartier de Kensington (près du magasin Harrod's). Ses compétences et son savoir-faire «made in France» ont marqué ses tuteurs et collègues. En effet, les chignons d'Adeline ont recueilli un important succès et de nombreuses clientes se sont empressées de tester cette «French touch» venue du Poitou ! Le patron de son salon a même décidé de diffuser une offre « Groupon » qui a suscité un vif intérêt car les demandes se sont depuis multipliées auprès d'Adeline !

Partie le 22 octobre dernier, Adeline a déjà témoigné du résultat bénéfique de cette expérience, puisqu'elle a pu acquérir de nouvelles techniques, en maîtrisant l'art d'une certaine extravagance en coiffure, toujours dans le «so British style»! Une valeur ajoutée que vient compléter un module de cours de langue anglaise, nécessaire bien sûr à une bonne communication. Nul doute qu'après son retour, fin avril 2014, Adeline saura mettre à profit ce séjour et valoriser ses talents, dont elle aura élargi la palette grâce à un dispositif qui aura bénéficié tant à ses employeurs anglais qu'à notre jeune apprentie ! Cette formidable expérience n'aurait pu se concrétiser sans la volonté de développer au sein du Campus CMA 86 une véritable stratégie de mobilité européenne au bénéfice des apprentis.

Cette chance, habituellement réservée prioritairement au public étudiant, mérite plus que jamais d'être offerte à nos apprentis qui sauront mettre en avant cet enrichissement culturel, linguistique et professionnel visant une employabilité adaptée aux besoins des entreprises. Ce premier bilan déjà fructueux pour Adeline confirme amplement la pertinence de cet axe qualité soutenu par les élus de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Vienne et de son président.

Les carrossiers-peintres ont relevé le défi !

Les apprentis des sections peinture et carrosserie du Campus des Métiers se sont mis à pied d'œuvre pour rénover une Renault 4L. Bleue d'origine, elle est devenue… orange, pour participer à la 17e édition du « 4L Trophy » avec comme équipage : Morgan Bureau et Quentin Menard. La remise officielle de la 4L s'est déroulée jeudi 30 janvier dernier en présence de tous les partenaires dont l'association de Philippe Croizon « Handicap 2000 » et de la famille de l'équipage. De retour du Maroc, la 4L sera de nouveau dans nos ateliers lors des journées portes ouvertes, les 14 et 15 mars 2014. Le président, Joël Godu, a remercié les équipes pédagogiques et les apprentis pour l'excellent travail réalisé. Cette 4L a donné des ailes aux apprentis avec un nouveau défi à relever : *« rénover une 4L pour, cette fois, une équipe du Campus des Métiers ».*

Remise officielle en présence de Philippe Croizon.

Avant

Après

DE LA TOURAINE ET DU POITOU
Le bon sens a de l'avenir
Professionnels
Votre épargne retraite peut vous faire faire des économies d'impôts.
ENTRETIENS L'ÉPARGNE EN CLAIR
Parlez-en avec votre conseiller Crédit Agricole.
ca-tourainepoitou.fr
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 18 rue Salvador Allende - BP 307 - 86008 Poitiers Cedex. Siège administratif : boulevard Winston Churchill - 37041 Tours Cedex - 399 780 097 RCS Poitiers. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 896. Crédit photo : Getty Images. Edité par Dessine moi un objet - 04/2013. Document non contractuel.

Portes Ouvertes de l'Apprentissage

mars 2014

Campus des métiers CMA 86

Saint-Benoit

1 rue de Chantejeau

tél. 05 49 62 24 90

Alimentation : boulangerie - pâtisserie - chocolaterie - boucherie - charcuterie préparation traiteur - agent polyvalent de restauration

Maintenance : automobiles - agricoles - poids lourds - cycles - motocycles - parcs et jardins - carrosserie - peinture auto

Electricité

Services : coiffure - fleuristerie - prothèse dentaire - services hôteliers

Parcours qualifiants du CAP à Bac+2

Vendredi 14 mars 2014
14h – 17h

Samedi 15 mars 2014
9h – 12h / 14h – 17h

www.cfametiers86.fr

Région Poitou Charentes

www.apprentissagepoitoucharentes.fr

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Région Poitou-Charentes

PROFESSIONNELS, SOYEZ LÀ OÙ VOS CLIENTS VOUS CHERCHENT !

13 agences à votre disposition dans la Vienne

09 84 98 92 85

(Appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Afin d'accompagner les commerçants et les artisans dans leur développement sur internet, Publicis Webformance et la Banque Populaire s'allient pour vous proposer direct et proche, une offre simple, sécurisée et hautement qualitative leur permettant de créer leur vitrine ou leur boutique en ligne.

Pour en savoir plus : **www.directetproche.fr**

BANQUE POPULAIRE
VAL DE FRANCE
BANQUE & ASSURANCE

BANQUE POPULAIRE
LA BANQUE QUI DONNE ENVIE D'AGIR

Banque Populaire Val de France - SA coopérative de banque populaire à capital variable. Siège social : 9 avenue Newton, 78180 Montigny-le-Bretonneux. SIREN 549 800 373. RCS Versailles. N° de téléphone : 01 30 14 66 00 (appel non surtaxé, coût selon opérateur). Pubicis WebFormance. SAS au capital de 150 000 €. 14 rue Rhin et Danube, 69009 Lyon. RCS Lyon n°525 312 294 PAE 6311Z. N° TVA intracommunautaire : FR10525312294

Santé • Prévoyance • Retraite

Harmonie Mutuelle, 1re mutuelle santé de France.

0 805 50 00 19
(appel gratuit depuis un poste fixe)

LABEL D'EXCELLENCE ATTRIBUÉ PAR DES EXPERTS INDÉPENDANTS AUX MEILLEURS CONTRATS D'ASSURANCE

Harmonie mutuelle
En harmonie avec votre santé

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, n° Siren 538518473. DirCom – 08/15.

ILS SE FORMENT

Excel (formation à distance)

Mme Nadine Guery-Gauthier
Entreprise : Guery-Frodeau à Jaunay-Clan
Activité : Plomberie-Chauffage

« J'ai appris à utiliser Excel toute seule et je souhaitais apprendre les bonnes méthodes pour réaliser des tableaux et des graphiques pour gagner du temps. Aujourd'hui, je réalise des graphiques rapidement. La formation à distance me convient très bien car on peut faire les exercices quand on veut, à son rythme, dès qu'on a un peu de temps. Je faisais le point régulièrement avec la formatrice et c'est une bonne formule. »

« Créer son site internet »

M. Dominique Petavy
Entreprise : Vienne Haute Pression à Nieul L'Espoir (86)
Activité : Réparation de nettoyeurs haute pression

« J'ai suivi le stage 'créer son site internet' pour passer de la vitrine à un vrai site qui soit efficace, professionnel et facile à mettre à jour. J'apprécie aussi de pouvoir gérer mes pages en totale autonomie. J'ai créé moi-même le site grâce à une journée de formation collective et deux demi-journées sur site. Le formateur reste très disponible et ce même à l'issue du stage. Je suis très satisfait de la prestation proposée en termes de rapport qualité/prix. »

« Apprendre à tenir sa comptabilité »

« Nous avions besoin de rafraîchir quelques notions, de peaufiner des procédures et lever des zones d'ombre. Désormais, nous appréhendons mieux le classement sur les différents types de comptes, la TVA et également le compte de résultat et le bilan. » La majorité apprécie le fait que la formation se déroule sur cinq lundis pour « digérer » l'information et appliquer concrètement les méthodes en entreprise.

De gauche à droite : Murielle Bastiere, Magalie Guillemain, Christophe Lechelon, Martine Girouard.

Devenez le maître !

Garantie d'un savoir-faire de qualité, le titre de maître artisan est un atout commercial certain. Rejoignez les 300 maîtres artisans de la Vienne.

Affirmez auprès de votre clientèle votre compétence et votre savoir-faire avec le titre de maître artisan. Il atteste de votre niveau de formation et de votre expérience professionnelle. Il est attribué :

- par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat, aux chefs d'entreprise justifiant d'un brevet de maîtrise (BM) ou d'un diplôme équivalent, et de deux années d'expérience professionnelle (hors apprentissage).
- par le président de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat, aux chefs d'entreprise justifiant d'une immatriculation depuis plus de dix ans au Répertoire des métiers et justifiant la transmission du savoir-faire. Dans ce cas, la chambre de métiers et de l'artisanat vous aide à constituer le dossier de candidature.

MAITRE ARTISAN

CONTACT :
Nathanaëlle Touron au 05 49 88 86 05
n.touron@cm-86.fr

SPEED DATING D'AFFAIRES

châtel RÉSO

Pour la 2e édition, La FAE de Châtellerault propose aux acteurs économiques de son territoire une manifestation sous forme de speed meeting.

Durant ces courts échanges, les participants effectuent une présentation synthétique de leur entreprise, en mettant l'accent sur un produit ou un service en particulier.

Rendez-vous le jeudi 10 avril 2014 aux Salons du Marais à Ingrandes à 17 h30

L'objectif

Appartenir à un réseau local dense est important, car chaque membre peut être un partenaire, un client, un prescripteur, et ainsi un moteur de l'activité de chacun. Cette manifestation va vous permettre de découvrir de nombreux acteurs économiques de votre territoire, et réciproquement, de vous faire connaître.

Mode d'emploi

Les échanges auront lieu sur une période de 3h, répartis en 6 rencontres par groupes de 4. Durant 20 mn, chaque participant effectuera une présentation de 4 mn, suivie d'un échange d'affaires.

Enfin, pour clore l'événement, un buffet campagnard vous sera proposé et vous permettra de poursuivre des échanges informels dans une ambiance conviviale. N'oubliez pas de préparer votre présentation, et d'apporter les supports que vous souhaitez diffuser. Participation pour une entreprise et son représentant : adhérent FAE 50 € (60 € TTC) ; non adhérent FAE 70 € HT (soit 84 € TTC) et inscription sur **www.fae-chatellerault.com** ou en contactant le 05 49 02 08 61 ou en écrivant à : **info@fae-chatellerault.com**

CARTE ARTISAN 2014

DES AVANTAGES OFFERTS !

Pour la première fois cette année, la carte artisan vous permettra de bénéficier d'avantages personnels pour vous, votre conjoint-collaborateur et vos familles.

23 000 avantages

Ces offres préférentielles sont utilisables dans le domaine du sport, des loisirs, du bien-être et de la culture. Elles sont proposées gracieusement par la société OBIZ dans le cadre de ses échanges avec le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat.

L'accès à ses avantages se fait par le biais d'un site internet http://www.artisanat.fr/avantages et d'applications mobiles téléchargeables. En complément, vous pourrez négocier avec la société OBIZ, si vous souhaitez étendre le catalogue disponible et faire bénéficier vos relations de ses avantages.

ABONNEZ-VOUS
À
infoéco
infoéco
L'attractivité comme leitmotiv
Publication adhérente au Syndicat national de la presse judiciaire et inscrite à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse sous le numéro 67 521
À retourner accompagné de votre règlement à :
INFO ECO - Route de Ceaux - 86700 PAYRÉ
Tél. : 05 49 42 74 30 - Fax : 05 49 29 55 00
Nom, Prénom ou raison sociale : .....
Profession : ..... Tél. : .....
Adresse : .....
Code Postal ..... Ville .....
Je souscris un abonnement d'1 AN à Info-Eco pour 59 € avec ses suppléments.
Je souscris deux abonnements groupés d'1 AN à la même adresse à Info-Eco pour 90 € avec ses suppléments.

Répertoire Vienne

IMMATRICULATIONS

- ALIMENTATION
- ASIE'XPRESS
- BOLLY FOOD
- GAY PASCAL
- GHANDOUR ALI
- GLCM
- SNACK BBINE'
- L'AUBERGE DE VINDOBRIGA
- RESTAURANT - À FLEUR DE PEAU
- LA BREIZH'ITUDE
- SARL ALMARA
- L'ALIMENTATION DE CHAUNAY
- SARL BOULANGERIE DU VIVIER
- SUBWAY

BÂTIMENT

- ACCÈS DIRECT AMIANTE
- ADF COUVERTURE
- AUGER MENUISERIE AGENCEMENT
- COP ELEC
- BELLICAULT PASCAL
- BOISDRON YOANN
- BOYER GILLES
- CHAUVINEAU THIERRY
- CHICARD ET FILS
- DAYBER AMANDINE
- DHAENE JEAN-YVES
- DUBREUIL CORINNE
- ETS PASQUAY ETP
- FERREIRA TELES JOSE
- GOUPILLON JOSE
- GUILLE ROMAIN
- IMBERT ALBERT
- ISPAS LIVIU MARIUS
- CUISINES RAISON
- LANNEAU CYRIL
- LEDOUX THI CAM LIEN
- LE SOURNE PATRICE
- TAS ENTREPRISE
- OMER FABIEN
- PERFECT PEINTURE
- PEROU VINCENT
- PINTO ULYSSE
- POTET NIKYAS
- PRE FLORENT
- PRO RENOV'86
- QUINQUENEAU JACK
- ROBIN PHILIPPE
- SARL CZC 86 TOITURE
- SARL FRANCK PRE
- SARL PILLAULT LOÏC
- DÉCORS ET TENDANCE
- SOCIÉTÉ GUIGNER CHAMBON
- CHATELL PLATRE
- STEFANNI GINO
- TRAGIM
- VIENNE MONTAGE

FABRICATION

- CRÉATIONS ALY DIANKA
- BOISSIER SYLVIE
- BONNEUIL VIRGINIE
- DOVLETMERZAEVA ELZA
- DUBOIS CORLAY QUESTEL MURIEL
- MULTI MECA INTL
- AEROWORKS CUSTOM
- PREPA. TRUCKS 86 SARL

SERVICES

- À FLEUR DE POT
- DEPAN@PC86
- BARNIER JOËL
- BOLLE MARIE-CLAIRE
- BOUTIN PUBLICITÉ
- PROXI
- CAILLAUD AURORE
- COIFFURE ET FRIMOUSSE
- CONTE AURORE
- CONTRERAS PEDRO
- COQPITAUTO
- COURS PAULINE
- MYRIAM STYL'
- FETIS FRANCK
- FOUCAUD STÉPHANE
- GIRAULT JACQUES
- GRANGET CHRISTOPHE
- GUILLEMAIN THOMAS
- GREEN INFORMATIQUE
- HEBRAS SARAH
- HM DÉVELOPPEMENT
- HUGHES MARGARET
- KELLY NICOLA
- LAFOND BENOÎT
- LEBLANC AURÉLIE
- LOMBARD ISABELLE
- LUC MARTIN
- MIREBEAU LOÏC
- MOUTEREAU WILLIAM
- NAJI CHRISTELLE
- NIKEL GLASS 86
- ORTIZ ANTHONY
- PASQUIER YOANN
- PEREZ PAUL
- JOYA ESTHÉTIQUE
- LIL ' Ô ' TIF
- SALZERT MARIE
- CLÉMENCE ET ANTONIN

RADIATIONS

- ALIMENTATION
- BARNIER JOËL
- MOSHI-MOSHI
- BENCINI STÉPHANIE
- BILLAUDAUD VALÉRIE
- LES DELICES DE TITIA
- MENTHE RÉGLISSE
- FILLAUD ERIC
- FREDO BOUCHER-CHARCUTIER-TRAITEUR
- GERMAN SAVY
- ASIE'XPRESS
- LA CHARETTE II
- NONO PIZZ"
- ADELINE ET FABIEN MESNARD
- CALI
- SARL BAJOUX
- LES PIZZAS DE GWEN
- S.L.S.
- LA FANFAN GOURMANDE
- SNACK DES AMIS
- TOUZEAU NICOLE
- ZEMAM FETHI

BÂTIMENT

- ALEXANDRE MICHEL
- AMODA
- AUVIN PATRICK
- BAILLARGE JEAN-CLAUDE
- BARREAU DAVID
- BERRY MOISE
- S B CRÉATIONS
- BOYER CONSTRUCTIONS
- CAILLAUD ALAIN
- CEGLIA SÉBASTIEN
- CHAGNON THIERRY
- P.M.G.
- CHARTIER ÉMILE
- CHASSAT FRERES D-F
- CHENEBAULT DOMINIQUE
- CREPELIERE JEAN-YVES
- DE NEVES ADELINO
- DIHO DELAVEAU-CHAZELAS
- DUBALLET JEAN-MICHEL
- DURAND STÉPHANE
- ELYXIR
- ESPACE MAÇONNERIE
- EURL RANJARD
- GRENIER BÂTIMENT
- LES COULEURS DE MONTPLAISIR
- ENTRETIEN DU BÂTIMENT
- ENTREPRISE HOUEL
- GAINSBURY
- LAFOND JOACHIM
- JP MENUISERIE
- ETS LEDOUX
- MACLART LUC
- MANVELIAN ASCHOTT
- MAUDUIT JEAN LUC
- MENARD HERVÉ
- GÉRARD NALLET ÉNERGIE SOLAIRE
- PASQUAY WILLY
- LES PETITS TRAVAUX DU BÂTIMENT
- PIRES DA SILVA HELIO MARINO
- POIRRIER DORIAN
- RAFFIN VINCENT
- ROUSSEAU PHILIPPE
- SADAUNE PATRICK
- MPC
- STATOR ÉQUIPEMENTS
- THABUTEAU JULIEN
- TOURET JACKY
- VOISIN DOMINIQUE
- YOLOGLU MAÇONNERIE
- ZOUBIR ABDELAZIZ

FABRICATION

- VIENNE MONTAGE
- CLEUZET-TERRASSIER SONIA
- DAMIAO ANTONIO
- DIDIER ANTOINE
- ERTI ENTREPRISE RÉALISATION TRAVAUX INDUSTRIELS
- GEOFFRION SÉBASTIEN
- HEBERT LUDOVIC
- PYM
- SAVONNERIE BERTAUD
- SOCIÉTÉ ÉTABLISSEMENTS TAILLET
- T B I
- VERDIN THIERRY

SERVICES

- ARNAULT AURÉLIEN
- BERAS RÉMI
- ÉLÉGANCE CANINE
- BOUCHET JEAN-PIERRE
- THETYS DÉTENTE ÉMILIE CHAUVEAU
- CLEAN MOTO SCOOT RENOV
- DUCROUX ARMONI
- ELECTROMMATIC
- GENTILE ÉRIC
- COIFFURE NICOLAS
- GARAGE MEUNIER-GRATIEN
- HAETTEL HENRI
- JIMENEZ HUALDE FRANCISCO
- KODJO REGINA
- LUI ... BY SC
- MARY PATRICK PHOTO
- MASSONNEAU DAMIEN
- ANGLOFRENCH86
- CINDYCOIF
- HELP'SERVICES
- RAYMONDEAU NADINE
- TAXIS YVES SALLOT
- SARL FLEURDIS
- RETOUCHE ET CRÉATION
- ALAIN VARRET
- TREUIL STÉPHANE
- ESPACE CONTACT
- STATOR ÉQUIPEMENTS

Pour passer votre publicité dans LE MONDE DES ARTISANS, contactez :

Thierry Jonquières, directeur de publicité
✆ 06 22 69 30 22

Cédric Jonquières, chef de publicité
✆ 06 10 34 81 33

ON RÊVERAIT QUE TOUT SOIT
AUSSI SURÉQUIPÉ QU'UN FIAT DUCATO

À PARTIR DE
14 990 € HT(1)
sous condition de reprise

- ✓Climatisation
- ✓Régulateur de vitesse
- ✓Téléphonie mains-libres Bluetooth®
- ✓Radars de recul
- ✓Radio CD MP3 avec port USB
- ✓Commandes au volant
- ✓Prédisposition GPS TomTom®
- ✓8 m³ de volume utile
- ✓1 155 kg de charge utile

FIAT DUCATO PACK PROFESSIONAL

LA PREUVE PAR LES FAITS.

FIAT PROFESSIONAL

www.fiatprofessional.fr

Fiat Professional avec EXPO MILANO 2015

(1) Tarif au 01/01/2014 de Ducato Fourgon Tôlé 3.0 CH1 2.0 Multijet 115 Pack Professional : 25 425 € HT – 10 435 € HT (dont 8 935 € HT de remise constructeur et 1 500 € HT de prime pour la reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destiné ou non à la casse) = 14 990 € HT. Offre réservée aux professionnels, valable jusqu'au 31/03/2014 dans la limite des stocks disponibles chez les Distributeurs participants.

ITAL AUTO

ITAL-AUTO.fr

Face à l'aéroport - POITIERS - 05 49 41 25 00

JEAN ROUYER AUTOMOBILES

Pour passer votre publicité dans LE MONDE DES ARTISANS, contactez :

LE MONDE DES Artisans
Faire rimer accessibilité et opportunités
P. 29
MISE AUX NORMES
DES APPRENTIS DE TOUTE LA FRANCE AU SÉNAT
MISEZ SUR L'APPRENTISSAGE

THIERRY JONQUIÈRES
DIRECTEUR DE PUBLICITÉ
TÉL : 06 22 69 30 22

CÉDRIC JONQUIÈRES
CHEF DE PUBLICITÉ
TÉL : 06 10 34 81 33

www.volkswagen-utilitaires.fr

Amarok Double cabine 399 € HT/mois[1] Sans apport

Transporter Business Line 279 € HT/mois[1] Sans apport

Crafter Business Line 319 € HT/mois[1] Sans apport

Caddy Van Business Line 199 € HT/mois[1] Sans apport

Les professionnels ne sont pas forcément les plus chers.

Offres avec assurance perte financière incluse[2], contrat de maintenance obligatoire et véhicule de remplacement[3]. **A toute épreuve.**

Modèles présentés : Amarok Highline Double cabine 2,0 l TDI 180 ch BVA8. **Consommation moyenne de carburant (en l/100 km), cycles urbain / extra-urbain / mixte : 10,1-9,8 / 7,6-7,0 / 8,5-8,0. Emissions moyennes de CO_2 (en g/km) : 224-211.** Transporter Business Line L1H1 2,0 l TDI 140 ch. **Consommation moyenne de carburant (en l/100 km), cycles urbain / extra-urbain / mixte : 9,8-9,5 / 6,5-6,2 / 7,7-7,4. Emissions moyennes de CO_2 (en g/ km) : 230-195.** Crafter 35 L2H2 Business Line 2,0 l TDI 136 ch. **Consommation moyenne de carburant (en l/100 km), cycles urbain / extra-urbain / mixte : 10,7-10,1 / 7,9-7,8 / 8,9-8,6. Emissions moyennes de CO_2 (en g/km) : 234-226.** Caddy Van Business Line 1,6 l TDI 102 ch. **Consommation moyenne de carburant (en l/100 km), cycles urbain / extra-urbain / mixte : 6,6-6,5 / 5,2-5,1 / 5,7-5,6. Emissions moyennes de CO_2 (en g/km) : 149-147. [1] Offres de Location Longue Durée sur 36 mois et 60 000 km avec assurance perte financière incluse, contrat de maintenance obligatoire et véhicule de remplacement pour : Amarok Highline Double cabine 2,0 l TDI 180 ch BVA8 , 36 loyers de 399 € HT ; Transporter Business Line L1H1 2,0 l TDI 140 ch, 36 loyers de 279 € HT ; Crafter 35 L2H2 Business Line 2,0 l TDI 136 ch, 36 loyers de 319 € HT ; Caddy Van Business Line 1,6 l TDI 102 ch, 36 loyers de 199 € HT.** Offres réservées à la clientèle professionnelle, chez tous les Distributeurs Volkswagen Véhicules Utilitaires participant à l'opération de financement, sous réserve d'acceptation du dossier par Volkswagen Bank GmbH – SARL de droit allemand – Capital social : 318 279 200 € – Succursale France : Paris Nord 2-22 avenue des Nations 93420 Villepinte – RCS Bobigny 451 618 904 – ORIAS : 08 040 267 (www.orias.fr). [2] **Perte Financière obligatoire incluse dans les loyers,** souscrite auprès de COVEA FLEET SA à Directoire et conseil de surveillance au capital de 93 714 549 € – RCS Le Mans B 342 815 339 – 160 rue Henri-Champion, 72100 Le Mans. Entreprise régie par le Code des assurances soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel (Secteur Assurance), 61 rue Taitbout, 75009 PARIS. [3] **Contrat de Maintenance obligatoire inclus dans les loyers,** souscrit auprès de Volkswagen Bank GmbH – Mandataires d'assurance et d'intermédiaire d'assurance – ORIAS : N°08 040 267 ; **Garantie véhicule de remplacement obligatoire incluse dans les loyers,** prestation fournie par EUROP ASSISTANCE France – 1 promenade de la Bonnette, 92230 Gennevilliers, entreprise régie par le Code des assurances, SA au capital de 23 601 857 € – RCS Nanterre 451 366 405.

Offres valables du 01/01/2014 au 31/03/2014.

Véhicules Utilitaires

EXCEL AUTO 86

Concessionnaire Volkswagen Véhicules utilitaires - 230, route de paris - 86000 Poitiers

05 49 11 98 10 - excelauto86@pgamotors.com

ASSURANCES ARTISANS BTP

Protégez votre vie professionnelle

- Vos responsabilités civile et décennale
- Votre local et vos véhicules professionnels
- Votre habitation et vos véhicules personnels
- Votre protection et celle de vos salariés en cas d'accident
- Votre entreprise en cas de licenciement

Pour tout renseignement, contactez :

Belen GORDON

Tél. : 01 58 01 43 75

Fax : 01 56 77 58 59

E-mail : belen_gordon@smabtp.fr

GROUPE SMABTP

BÂTIR L'AVENIR AVEC ASSURANCE

Retrouvez-nous sur www.smabtp.fr

SAGENA, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 12 000 000 d'euros, entreprise régie par le Code des assurances - RCS PARIS 332 789 296 - 56 rue Violet - 75724 PARIS Cedex 15
Crédit photo : Fotolia - Document non contractuel - Reproduction interdite - Conception : Agence MAP - Réalisation : Studio Rio Bravo - Novembre 2013.